

**Deuxième partie : gestion locative**

**EPREUVE ORALE :**

**Temps de préparation : 15 min**  
**Temps d'échange avec le jury : 15 min.**

**SUJET N° 1**

**CORRIGÉ**

**Réponse sujet :**

- En effet le délai de préavis de résiliation du contrat de bail est réduit à un mois en faveur des locataires de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile. Ce délai court à partir du jour de la réception de la lettre recommandée envoyée par la dame au propriétaire.
- Il est impossible de sous-louer son appartement.
- Lui signaler que la caution dépend de l'état des lieux qui sera fait le jour où elle quittera l'appartement.
- Lui conseiller de s'adresser directement à la poste pour faire suivre son courrier.
- Mais surtout rassurer cette dame, lui parler avec tact et gentillesse, l'aider dans ses démarches. Ne jamais oublier que la loge est un lieu d'information, de conseils et d'écoute.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II	CAP GARDIEN D'IMMEUBLES	Examen	CAP	TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	Durée	30 min
		Epreuve	EPI	SUJET : Deuxième partie : gestion locative	Coefficient	12
		Forme	Orale	SESSION D'EXAMEN 2002	Feuille	C 1/1

2-0709